# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 JUIN 2015

**Présents** : tous les conseillers sauf Emmanuel CLERGET, Jacqueline MAISIERES, Denis PERROT et Stéphane URBAIN excusés.
Jacqueline MAISIERES donne procuration à Bénédicte CAPRANI
**Secrétaire de séance** : Célia MIOCHE

**Présentation par les responsables de l'ONF du plan d'aménagement de la forêt.**

Messieurs Jean Claude GIRARD, Gabriel VUILLECARD et Jean-Luc LIEGON, membres de la commission bois, ont été invités par Monsieur le Maire à cette présentation .
La séance commence par une présentation par les agents de l'ONF, Messieurs Johann KELLER et Christian GUIULLEMOT, du plan d'aménagement de la forêt.
Cette présentation donne suite à celle du 26 janvier 2015, où une présentation du futur plan de gestion de la forêt avait été effectuée.
Cette nouvelle rencontre a pour objectif de présenter au conseil municipal une étude globale de la forêt actuelle. (fertilité des sols, structures des peuplements et des essences) et de proposer un scénario de gestion pour les 20 ans à venir.

- Présentation du foncier actuel : surface totale de la forêt (boisée et non boisée) 360.26 ha.
- Principaux enjeux : production ligneuse / fonction écologique/ fonction sociale.
- Descriptif de la forêt : climat et topographie/ fertilité et essences « objectif » (les mieux adaptées)/ peuplements présents et inventaire global.

A l'issue de cette présentation globale un constat est effectué : valoriser le chêne par rapport au hêtre trop présent sur notre forêt.
**Scénario proposé : traitement en futaie régulière et irrégulière**
**Futaie régulière sur 237.13 ha** avec des parcelles « objectif » en chêne, hêtre, sapins et mélèze, des groupes de régénération (parcelles qui dans 20 ans auront atteint leur maturité), des groupes de préparation (futures parcelles de régénération), des groupes de jeunesse (valoriser les jeunes pousses émergentes) et des groupes d'amélioration (améliorer les peuplements).
**Futaie irrégulière sur 116.69 ha** : mélanges de structures et d'essences.

- le scénario proposé par les agents de l'ONF, est validé par le conseil municipal.

Une 3ème rencontre est prévue sur septembre afin d'aborder l'aspect économique de ce plan de gestion.

**DELIBERATIONS :**

**Redevance Télécom :**

Les membres du conseil municipal acceptent l'encaissement de la somme 50.32 €, correspondant de la redevance télécom pour 2013 et 2014.

**Modification de l'article 4 du syndicat Education 2000 :**

Les membres du conseil acceptent la modification de l'article 4, afin que ne siègent au Comité d'éducation 2000 que les membres élus, et non plus les enseignants et les parents d'élèves, n'ayant qu'un rôle consultatif et siégeant par ailleurs au conseil d'école.

**Convention avec la CCPO pour gestion du droit au sol :**

Le conseil municipal autorise la signature d'une convention entre la commune et la CCPO, afin qu'à compter du **1er juillet 2015**, tous les dossiers relatifs à la gestion du droit au sol soient gérés par la CCPO. L'embauche d'une personne affectée à cette activité sera nécessaire (coût estimatif 40 000€).

**Mise à disposition de l'employée communale pour le musée de la fromagerie :**

Le conseil municipal accepte de mettre à disposition pour la période estivale l'employée communale à hauteur de 50 heures pour le musée du fromage.

**Convention avec les chantiers départementaux d'insertion :**

Le conseil municipal valide la convention avec les chantiers départementaux pour l'entretien de certains espaces verts (tontes en particulier).

**Décision modificative budget communal :**

Le conseil municipal accepte la procédure de régularisation du chapitre 21 du budget municipal à hauteur de 100.00 €.

**Affaires diverses :**

***Rapport sur la collecte et le traitement des ordures ménagères :***

Il ressort de ce rapport que le volume des ordures ménagères et de recyclage diminue

Le conseil municipal valide ce rapport.

***Logement communal :***

Suite à un contentieux entre le locataire du logement communal situé 3 rue de l'église, et la commune, un huissier de justice, Maître DAGUET, a été mandaté par le conseil municipal. Un arriéré d'impayés d'un montant équivalent à un an de loyer reste à devoir.

Un état des lieux a été effectué samedi 27 juin par Maître DAGUET, en présence de Monsieur le maire.

Un devis de remise en état du logement a été proposé par les chantiers départementaux d'insertion pour un montant de 17 775 €

Le conseil municipal valide ce devis pour permettre les travaux dans les meilleurs délais.

***Boulangerie :***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa prise d'informations auprès de la chambre des métiers, relative à l'installation d'une boulangerie sur la commune de TREPOT. Il ressort, selon la chambre des métiers, qu'une boulangerie n'est actuellement viable qu'à partir de 1000 habitants. Un dépôt de pain serait plus judicieux.

***Centre d'animation :***

Suite à des remarques multiples sur l'état de propreté et les inventaires, le conseil municipal décide de modifier les heures d'intervention ménage par l'employée communale sur ce lieu, qui seront effectuées dorénavant sur le vendredi et le lundi et non plus seulement sur le vendredi.

D'autre part le conseil décide d'employer, pour quelques heures, Madame Géraldine BESSE pour effectuer l'état des lieux et l'inventaire cuisine (quand celle-ci est louée) du centre d'animation.

Une réunion d'information pour les associations utilisatrices de ce lieu sera effectuée par monsieur le Maire avant le carrefour des associations.

***Accessibilité des ERP*** (établissements recevant du public)

Un devis de mise aux normes du centre d'animation a été demandé par Monsieur le Maire à l'entreprise DEVILLERS, (pour l'aménagement du local sanitaire notamment) et aux chantiers départementaux (pour le marquage au sol place handicapé en particulier).

***Fête des mères*** : Bonne participation pour cette soirée de convivialité.

**Informations diverses :**

- Manifestations à venir : Le carrefour des associations : **1er samedi du mois de septembre**. Le téléthon : **1er samedi du mois de décembre** à Foucherans. Référent : Madame Sophie BOILLIN, habitante de FOUCHERANS.
- Une barrière de sécurité va être installée le long du trottoir entre la place de la mairie et l'école afin d'éviter les stationnements « sauvages ».
- L'entreprise BONNEFOY TP va réaliser fin août la pose d'enrobée chemin des Gouffres et rue de l'Abreuvoir. Si vous désirez réaliser des travaux de même type (cour ou chemin) vous pouvez contacter cette entreprise par mail : j.lechine@groupe-bonnefoy.fr ou par téléphone **03.81.55.93.00**.
- Pour utiliser le terrain de tennis, il faut adhérer à L'ASC : **5 €** / famille + **1 €** par activité et par adhérent.
- Dominique BOUDICHON, soulève un problème de sécurité à l'intersection entre la rue de l'école et le rue du noyer, cette intersection est réglementée par une priorité à droite à respecter par les personnes circulant rue de l'école.
- Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du conseil d'une réflexion nationale sur la notion de « nouvelle commune ».

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

**Secrétaire de séance**
**Célia MIOCHE**